



Ville de Castelnaudary

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DELIBERATIONS

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
HOTEL DE VILLE - BP N°1100  
11491 CASTELNAUDARY

L'an deux mille vingt-six,

Nombre de membres : 11

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

Le Mercredi 29 Avril 2026 à 11h00,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Délibération N°2026-23

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Philippe GREFFIER,

MATIERE : FINANCES  
LOCALES

Date de convocation : le 23 Avril 2026,

SOUS-MATIERE :  
DECISIONS BUDGETAIRES

**OBJET : EXAMEN ET  
VOTE DU BUDGET 2026  
– CCAS – M 57**

**PRESENTS** : M. Philippe GREFFIER, Mme Elisabeth ESCAFRE, M. Didier GANGLOFF, Mme Marie DE ALMEIDA, Mme Jacqueline RATABOUIL, M. Jean-Baptiste MOUTON, Mme Corinne PEYCHOU, Mme Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES, Mme Magdeleine FOUILLAT, Mme Jennifer KERIVY.

**EXCUSES** : Mme Monique CARPENTIER.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme Marie DE ALMEIDA.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2311-1 et suivants,

Vu les articles D.1612-1 et D. 1612-2 du code général des collectivités territoriales fixant le cadre réglementaire pour l'élaboration des budgets.

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57,

Vu le rapport d'orientation budgétaire en date du 04/03/2026,

Considérant que le budget doit être voté cette année avant le 30 avril de l'exercice auquel il s'applique, Monsieur le Président expose au conseil les conditions de préparation du budget primitif et les efforts faits par la collectivité.

Considérant que les éléments ont été transmis aux membres du Conseil d'Administration 14 jours avant le vote du budget,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, suite à l'examen du projet remis avec la convocation,

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION  
APRES AVOIR DELIBERE**

**ADOpte** le budget primitif 2026 du CCAS de Castelnaudary comme suit :

	Dépenses	Recettes
<b>Investissement</b>	437 186 €	437 186 €
<b>Fonctionnement</b>	219 972 €	219 972 €
<b>Total</b>	<b>657 158 €</b>	<b>657 158 €</b>

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Ampliation faite le :

**30 AVR. 2026**

Certifié exécutoire par réception  
en Préfecture le :

**30 AVR. 2026**

Et par publication le :

**05 MAI 2026**

Par délégation,

Le Vice-Président du CCAS,



**Didier GANGLOFF**

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Castelnaudary le 29 Avril 2026



**Le Président,**

**Philippe GREFFIER**

